



## INAPTITUDE TEMPORAIRE 1ERE VISITE ET PAS D ARRET DE TRAVAIL

Par **L974**, le **03/04/2016** à **16:53**

BONJOUR

j ai etait declarer inapte temporaire par la medecine du travail suite a une depression faites a cause de l harcelement morales d un de mes cadres superieurs. etant pas bien psychologiquement j ai vu un medecin ( qui nepense qu a l argent ) et qui ma dis comme je suis en congés , j avais qu a changer de metier, et n a pas fait d arret pendant la periode des 15 jours est JE FAIS UNE ERREUR POUR LA SUITE DE LA PROCEDUR S IL VOUS PLAIT,?\*

la 1 ere visite d inaptitude a eu lieu le 21 mars et j etzis en congés poaternites jusqu au 24 mars , et la 2eme aura lieu le 04 avril?

POUVEZ VOUS M INFORMER SI J AI CONNU UNE FAUTE S IL VOUS PLAIT

Par **morobar**, le **03/04/2016** à **17:02**

Bonjour,

Vous évoquez une inaptitude temporaire, cela na rien à voir avec une visite d'inaptitude définitive.

Soyez aimable de rapporter exactement l'avis du MDT, et de préciser dans quelles circonstances vous avez été amenés à cette visite.

Vous auriez du dénoncer par écrit à votre employeur ce harcèlement, afin qu'un enquête et un rapport écrit soit établis.

Vous me paraissez donc complètement à coté de la plaque en terme de procédure.